

La vaccination contre la Covid-19 pendant la grossesse et l'allaitement

Informations à l'attention des femmes

Vous êtes à un âge où vous pouvez avoir des enfants ? Vous souhaitez avoir un enfant ou vous êtes déjà enceinte ? Vous allaitez ou souhaitez allaiter votre enfant après l'accouchement ? Cette brochure vise à répondre à vos questions et à vous aider à prendre une décision quant à la vaccination contre la Covid-19.

Version : 14/03/2024, conforme à la recommandation de vaccination contre la Covid-19 de la STIKO du 11/01/2024

Comment puis-je me protéger du coronavirus ?

Pour développer une protection de longue durée contre le virus, il est nécessaire de se faire vacciner ou d'avoir été infecté(e) plusieurs fois.

Selon la Commission permanente des vaccins (STIKO), une **immunité de base** protège contre les formes graves de la Covid-19 et réduit les séquelles à long terme. Pour atteindre l'immunité de base, il faut au moins **3 contacts** avec des constituants du coronavirus. Ces contacts peuvent être des **vaccinations contre la Covid-19 ou des infections** au coronavirus. Pour atteindre une immunité de base optimale, il est préférable qu'au moins l'un de ces 3 contacts soit une vaccination.

Toutefois, il est important que ces contacts soient **suffisamment espacés** dans le temps. S'ils sont trop rapprochés, il se peut que le système immunitaire n'ait pas assez de temps pour développer une protection de longue durée. Aussi, en cas de contacts trop rapprochés, une infection ne remplace pas une vaccination.

Vaccination au début de la grossesse

Il est recommandé aux femmes enceintes de ne se faire vacciner qu'à partir du deuxième trimestre (à partir de la 13^e semaine de grossesse). Vous avez constaté a posteriori que vous étiez déjà enceinte au moment de la première vaccination ? Au vu des connaissances actuelles, la STIKO estime que votre enfant ne court aucun risque, même dans ce cas de figure.

Des rappels sont-ils recommandés dans mon cas ?

La [\(STIKO\)](#) recommande le schéma de vaccination suivant à

toutes les personnes de plus de 18 ans et aux enfants de plus de 6 mois ayant certaines pathologies préexistantes afin de leur permettre de développer une immunité de base :

- D'abord **2 vaccinations** (immunisation de base) espacées de 4 à 12 semaines,
- puis un **rappel** au moins 6 mois après la deuxième vaccination.

Une immunité de base est également recommandée dans les cas suivants :

- pendant la grossesse, plus précisément à partir du deuxième trimestre, c'est-à-dire à partir de la 13^e semaine de la grossesse,
- pendant l'allaitement et
- chez les femmes en âge de procréer afin qu'elles bénéficient déjà d'une protection vaccinale avant une éventuelle grossesse.

Pour qui est-il recommandé d'effectuer des rappels ?

En plus de l'immunité de base, un rappel annuel est recommandé à certaines femmes (y compris les femmes enceintes à partir de la 13^e semaine de grossesse et les femmes allaitantes) :

- En cas de **risque de contagion** accru : pour les femmes travaillant dans des établissements de soins ou le milieu médical et étant en **contact direct avec les patients**
- En cas de **risque accru de développer une forme grave de la Covid-19** : femmes de plus de 60 ans ou présentant certaines pathologies préexistantes
- Femmes ayant des **contacts étroits avec des personnes au système immunitaire affaibli** (membres de la famille



par exemple), lequel ne pourra probablement pas développer de protection suffisante après une vaccination

Il est recommandé à ces groupes de personnes d'effectuer un [rappel](#) tous les ans à l'automne. Toutefois, les personnes ne présentant **pas de déficience immunitaire** et ayant déjà été infectées au coronavirus durant l'année écoulée peuvent généralement se passer de rappel. Le rappel doit s'effectuer de préférence avec des [vaccins à ARN messenger](#) adaptés aux variants du coronavirus qui circulent actuellement.

Il est également recommandé aux femmes enceintes de se faire [vacciner contre la grippe](#) à l'automne. Dans la plupart des cas, il est possible de se faire vacciner contre la Covid-19 et contre la grippe en même temps. En règle générale, chaque vaccin est administré sur un bras différent.

Quels sont les avantages de la vaccination contre la Covid-19 pour moi si je suis enceinte ou allaite ?

La vaccination contre la Covid-19 vise à réduire le risque de **complications pour la mère et l'enfant** en cas d'infection au coronavirus. Quelques exemples :

- Formes graves de la Covid-19
- Certaines maladies liées à la grossesse
- Naissances prématurées, déclenchements du travail ou césariennes

Une vaccination contre la Covid-19 permet de former des **anticorps protégeant** du coronavirus. Ces anticorps peuvent être transmis au fœtus et fournir à l'enfant une certaine protection durant les premiers mois de sa vie. Ces anticorps peuvent également être transmis à l'enfant via le lait maternel durant l'allaitement. Toutefois, on ne connaît pas encore exactement le niveau de protection que ces anticorps issus du lait maternel offrent à l'enfant.

Bon à savoir :

- Les vaccins contre la Covid-19 n'ont **pas d'effet connu sur la fertilité**. Cependant, tout comme d'autres vaccins, ils peuvent provoquer de légers changements temporaires du cycle menstruel chez certaines femmes.
- En l'état actuel des connaissances, la vaccination d'une femme enceinte ou d'une mère allaitante n'a **pas d'effets négatifs sur son enfant**. Vous pouvez donc **continuer à allaiter comme vous en avez l'habitude** après la vaccination.
- Différents vaccins contre la Covid-19 sont recommandés selon la classe d'âge et la situation. Renseignez-vous auprès du médecin qui vous vaccine.

Contracter la Covid-19 pendant la grossesse peut-il être dangereux pour moi ou mon enfant ?

Oui, dans certains cas. Les femmes enceintes **développent plus souvent** des formes **graves** de la Covid-19 que les autres femmes : si elles contractent la Covid-19, elles souffrent **plus fréquemment** d'une **inflammation pulmonaire** que les autres femmes ou doivent plus souvent être admises en **soins intensifs** et mises sous respiration artificielle.

Cela se produit surtout si elles présentent des **antécédents médicaux**, tels qu'un surpoids important, du diabète ou de l'hypertension ou si elles ont plus de 35 ans.

Une femme enceinte qui contracte la Covid-19 présente un risque plus élevé d'être atteinte de certaines **maladies liées à la grossesse**, par exemple une pré-éclampsie. Dans certaines circonstances, il peut alors s'avérer nécessaire de déclencher le travail de manière précoce ou de réaliser une césarienne.

Quelles réactions aux vaccins peuvent survenir ?

Les vaccins présentent généralement une **bonne tolérance**. Des réactions habituelles aux vaccins peuvent se produire, telles que des douleurs au site d'injection, de la fatigue, des maux de tête ou encore de la fièvre. Généralement, ces troubles disparaissent au bout de quelques jours. Des [effets secondaires](#) graves sont possibles **dans de très rares cas**.

Où puis-je me faire vacciner ?

Vous pouvez vous faire vacciner dans des cabinets médicaux, chez des gynécologues ou médecins du travail ou encore en pharmacie. La vaccination est gratuite.

Pourquoi les règles d'hygiène gardent-elles leur importance ?

La vaccination contre la Covid-19 protège efficacement contre les formes graves de la maladie. Toutefois, elle ne saurait offrir une protection absolue.

Certains [gestes](#), tels que le lavage des mains et le port du masque, aident à se protéger contre le coronavirus et d'autres infections respiratoires.

Informations complémentaires :

www.infektionsschutz.de/coronavirus/schutzimpfung/impfung-bei-schwangeren-und-stillenden/

Ministère fédéral de la Santé :
www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus/